

GF-TADs

CADRE MONDIAL POUR
LA MAÎTRISE PROGRESSIVE DES
MALADIES ANIMALES TRANSFRONTIÈRES

Afrique



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

Union
Africaine 

GPE1
PPCB

SITUATION DE LA PPCB AU TCHAD

Dr ABAKAR MAHAMAT NOUR MALLAYE,
TCHAD, Directeur Général des Services Vétérinaires



Aspects Législatifs (1)

Le Tchad dispose d'une législation en matière de santé animale, mais cette législation est en phase de réactualisation, recommandée par la (mission OMSA au Tchad sur la législation vétérinaire en juillet 2016)

L'Acte législatif N° 67/57 du 29 novembre 1957, modifié par la Loi N° 29 du 29 décembre 1965 réglementant l'inspection des viandes et des denrées foraines d'origine animale au Tchad ;

La Loi n° 09/PR/2004 du 19 mai 2004, organisant la police sanitaire et la prophylaxie collective des maladies réputées légalement contagieuses des animaux sur le territoire de la République du Tchad ;

Loi N° 24/PR/00 du 24 novembre 2000 relative à la Pharmacie ;

Le Décret N° 138 bis/PR/MEHP/88 du 16 avril 1988, portant réglementation de l'exportation du bétail et des produits de l'Elevage ;

Décret N° 243/PR/ME/98 du 28 juillet 1998, portant création de l'Ordre National des Vétérinaires du Tchad ;

Décret N° 384/PR/ME/91 du 31 juillet 1991, portant réglementation de la profession vétérinaire au Tchad ;

L'Arrêté n° 1009/PR/PM/05 du 09 mai 2005, portant création, organisation et attributions du Comité National de lutte contre les maladies réputées légalement contagieuses des animaux sur le territoire de la République du Tchad.



Aspects Législatifs (2)

Un Plan National Stratégique de contrôle de la PPCB est élaboré avec l'appui du PRAPS et en cours de validation techniquement

Les activités de surveillance sont menées par le réseau d'épidémiologie des maladies animales au Tchad (REPIMAT), piloté par la Direction Générale des Services Vétérinaires.

Les activités de surveillance épidémiologique de la PPR concernent les élevages ovins et caprins conformément aux unités épidémiologiques (village, puits, marché à bétail, etc..).

Un protocole de surveillance de la PPR est élaboré par la DGSV/REPIMAT et mis à la disposition de tous les agents du réseau sur le terrain, y compris les vétérinaires privés.

Les informations sur la situation de la maladie proviennent entre autres :

Des éleveurs et auxiliaires d'élevage ;

Des services déconcentrés du ministère de l'Élevage ;

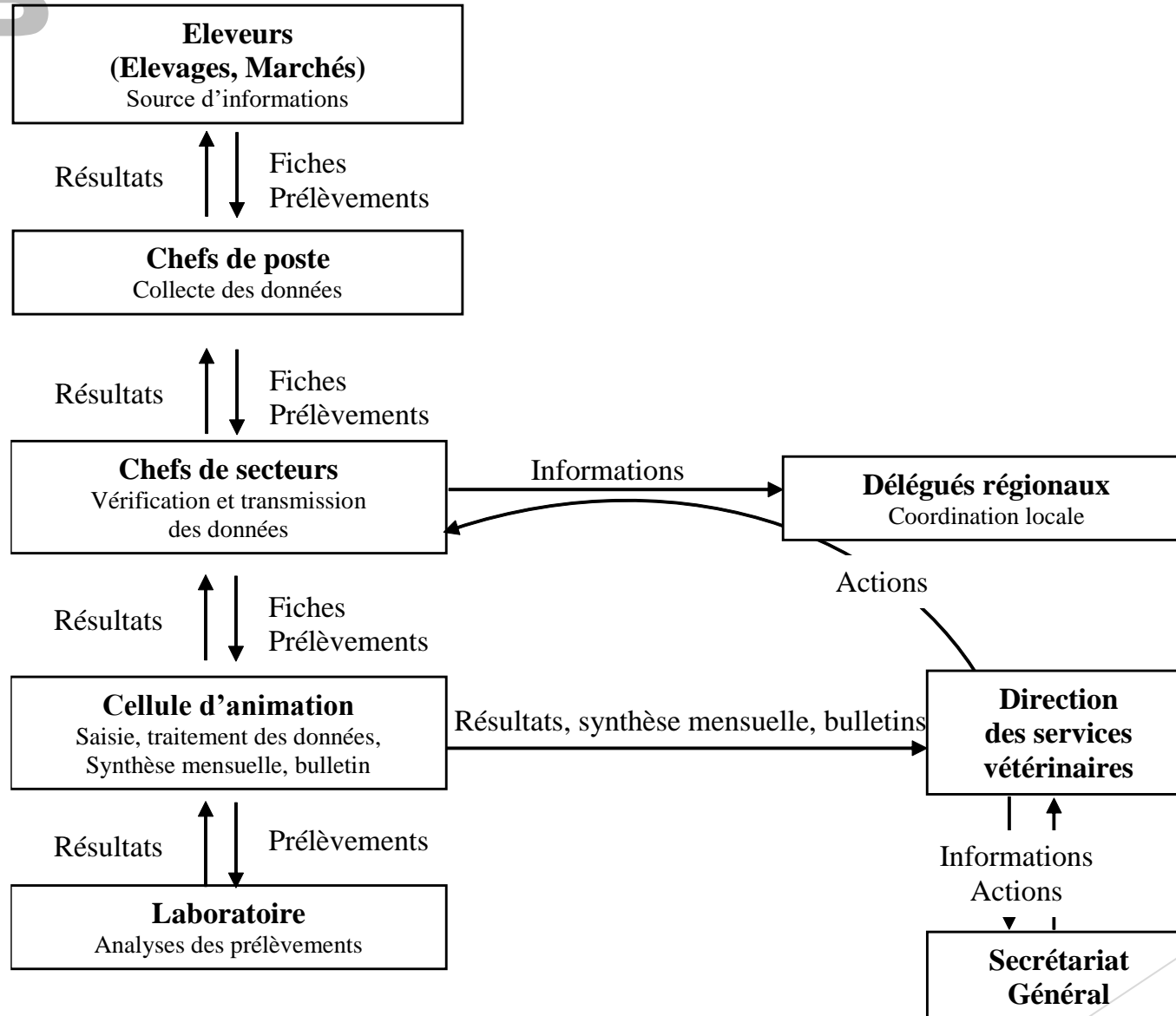
Des vétérinaires privés ;

Des ONGs intervenant dans le domaine de la santé animale.

Ces informations sont centralisées, analysées, évaluées et interprétées par la cellule d'animation du REPIMAT.



Circulation d'information



GPE1

PPCB

Durant le PRAPS I les campagnes de vaccination contre la PPCB ont été irrégulières et sont restées à un niveau marginal qui n'a malheureusement pas permis de faire évoluer de façon mesurable le contrôle de cette pathologie

Le Tchad dispose de postes d'inspection frontaliers par lesquels devraient transiter les animaux et au niveau desquels un contrôle des certificats sanitaires et ou de transhumance devrait être réalisés (Vaccination PPCB en théorie obligatoire). Les contrôles sanitaires se font au niveau des postes frontaliers par les agents en poste à ces niveaux

La situation de la PPCB révélée par les enquêtes T0 et T1, avec un taux de séroprévalence troupeau respectif de 44% et 73%



Etat des lieux de la PPCB

- ▶ Au Tchad, il joue un rôle significatif dans le développement économique du pays, cependant, confronté à des difficultés et défis de taille.
- ▶ Direction Générale des Services Vétérinaires, autorité en charge de la santé animale dispose des plans d'action d'urgence pour les interventions en cas de nécessité et de l'Arrêté n° 1009/PM/05 portant composition, attributions et fonctionnement du Comité National de lutte contre les maladies Réputées légalement contagieuses des animaux.
- ▶ Le réseau d'Epidemiosurveillance des maladies animales est un outil essentiel pour la surveillance, la détection, l'alerte et le riposte des maladies.
- ▶ Les maladies jugées prioritaires et qui font l'objet de politiques ou stratégies de lutte contre la maladie sont entre autre : la PPCB, la PPR, le CB, le CS, la Rage, la Clavelée, la MNC, IAHP.
- ▶ Les stratégies de lutte contre les maladies surveillées sont axées sur les campagnes de vaccination annuelles d'une part et les abatages sanitaires en cas des maladies zoonotiques ou les textes administratifs prévoit l'indemnisation des éleveurs.



GPE1

PPCB Etat des lieux de la PPCB

- ▶ La prévention des animaux contre la PPCB, la vaccination est payante et les éleveurs marquent leur volonté de payer les taxes prévues à cet effet par un arrêté du ministre. Les vaccins contre la PPCB, il faut signaler que le Tchad ne produit pas. Généralement, ces vaccins sont commandés à l'extérieur du pays.
- ▶ En ce jour l'administration de vaccin pour la population bovine à risque est de 53,96% du taux de réalisation.
- ▶ La stratégie de vaccination est basée sur la campagne nationale concernant toutes les 23 provinces étaler sur une période de 90 jours. Les antibiotiques sont administrés en cas de réaction poste vaccinale (Tylosine).
- ▶ En ce qui concerne la situation épidémiologique, la surveillance se fait au niveau des exploitations, sur les marchés, dans les abattoirs à travers les fiches enquêtes.
- ▶ Ainsi, en 2021 au niveau national, nous avons respectivement la prévalence estimée de la maladie de la PPR : 56,7%, PPCB :44,83% et la rage 40%.
- ▶ L'IRED dispose en son sein laboratoire, mais le problème des réactifs existe pour le diagnostic de la PPCB.
- ▶ Dans le cadre de la commercialisation du bétail sur pied, les services vétérinaires nationaux délivrent des certificats zoo sanitaires, les passeports pour l'exportation.



GPE1

PPCB

- ▶ **Abattages sanitaires** : la législation Tchadienne prévoit l'indemnisation des éleveurs en cas d'abattages sanitaires mené par les services officiels du Ministère en charge de l'Élevage.
- ▶ Production de vaccins : actuellement le laboratoire vétérinaire du Tchad ne produit pas le vaccin contre la PPCB. Les vaccins sont importés à partir des laboratoires certifiés et considérés Banque des vaccins.
- ▶ **Stratégie de zonage ou compartimentation** : compte tenu de la mobilité des troupeaux (transhumance) et étant donné que la maladie est endémique sur l'étendue du territoire, la stratégie de zonage et de la compartimentation n'est pas envisagée pour le moment.
- ▶ **Utilisation des antibiotiques** : pendant les campagnes de vaccination, le vaccin est accompagné par des antibiotiques pour traiter les réactions postes vaccinales par les équipes des vaccinateurs.



GPE1

PPCB

- ▶ **La surveillance** : elle est menée par le réseau d'Epidémiosurveillance des Maladies Animales au Tchad comprenant les services de terrain, le laboratoire d'analyse, les services centraux, les mandataires privés et les Éleveurs. Trois modèles de fiche de surveillance sont utilisés (fiche de surveillance des élevages, la fiche de surveillance abattoir et la fiche de surveillance marché) qui sont transmises régulièrement à la cellule d'animation du Réseau.
- ▶ **Prévalence de la maladie** ; 44 pour cent
- ▶
- ▶ **Capacité de Diagnostic** : Institut de Recherche en Élevage pour le Développement (IRED) mène le Diagnostic au laboratoire de la maladie.
- ▶ Tous les animaux exportés et importés sont accompagnés par le certificat zoo sanitaire délivré par les services officiels.
- ▶ **Statut du Pays** : étant donné que la maladie est endémique, le Pays considéré comme infecté
- ▶
- ▶ **Coopération transfrontalière** : le Tchad est en réflexion avec tous les pays frontaliers afin de déterminer une stratégie transfrontalière des maladies animales y compris la PPCB.



Principaux défis et solutions proposées, en termes de technologies et de politiques

N°	Principaux défis	Solutions proposées
1	Manque de renforcement de capacité	Renforcer la capacité des agent des services centraux et déconcentrés
2	Manque de Logiciels de partage de données KTB	Acquérir des logiciels power BI
3	Equipements électronique (ordinateur et smartphones)	Acquérir des équipements



GPE1 PPCB

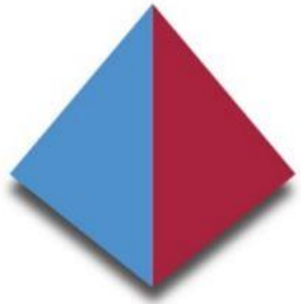
Conclusions

Il en résulte que des stratégies identifiées dans le cadre des campagnes de vaccination contre la PPCB sont véritablement adoptées pour le contrôle de la Péripleumonie Contagieuse Bovine, produisant des résultats satisfaisants.

En outre, le retard dans l'acquisition des vaccins pour réaliser les campagnes dans la période de froid qui pose un peu de résistance des certains éleveurs et les transhumants.

La validation technique et politique du PNS-PPCB permettra de mieux gérer la maladie.





GF-TADs

CADRE MONDIAL POUR
LA MAÎTRISE PROGRESSIVE DES
MALADIES ANIMALES TRANSFRONTIÈRES

Afrique



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

Union
Africaine 